



RedList
ListeRouge
ICOM



LISTE ROUGE DES BIENS CULTURELS COLOMBIENS EN PÉRIL



ICOM conseil
international
des musées

LISTE ROUGE DES BIENS CULTURELS COLOMBIENS EN PÉRIL

Les fouilles clandestines de sites archéologiques (*guaquería*) ont pour effet de priver les objets de leur contexte, ce qui rend leur identification difficile et diminue leur importance culturelle. L'étude scientifique des sites pillés est par conséquent limitée puisque des éléments essentiels à la reconstitution des modes de vie ont été détruits.

Les vols perpétrés dans les musées, églises, bibliothèques et archives affectent irrémédiablement l'intégrité des collections, laissant des zones d'ombre qui altèrent la signification historique de cet héritage culturel.



Trois mille pièces précolombiennes saisies en 2004, par le Département administratif de Sécurité, à un trafiquant étatsunien résidant en Colombie.

© Instituto Colombiano de Antropología e Historia (ICANH)

La Campagne nationale contre le trafic illicite de biens culturels a été conçue par les autorités colombiennes dans le but de protéger le patrimoine de ces actes criminels. Elle repose sur des stratégies qui sont mises en œuvre à partir d'accords nationaux et internationaux. Elle comprend des cours et des formations virtuelles sur la connaissance, la valorisation, l'appropriation et la conservation du patrimoine mobilier. Elle vise également au renforcement de la législation et à la publication de guides, d'affiches et de brochures de sensibilisation. L'ICOM participe à ces efforts avec la Liste Rouge.

Si vous soupçonnez qu'un bien culturel colombien a pu être volé, pillé ou exporté de manière illicite, veuillez contacter :

**Ministère de la Culture,
Direction du Patrimoine**

Carrera 8 No. 8-09, Bogotá
Téléphone : (57-1) 342 4100
Courriel :
patrimonio@mincultura.gov.co
www.mincultura.gov.co

**Ministère des Affaires étrangères,
Direction des Affaires culturelles**

Carrera 5 No. 9-03, Bogotá
Téléphone : (57-1) 381 4000
Courriel :
cooperacioncultural@cancilleria.gov.co
www.minrelext.gov.co

**Police nationale, Groupe d'enquête sur
les crimes contre le patrimoine culturel**

Av. Eldorado No. 75-25, Bogotá
Téléphone : (57-1) 426 6228
Courriel :
gipacdijin@hotmail.com

Introduction

L'État colombien, par le biais de ses institutions, a développé et renforcé le cadre légal pour la protection du patrimoine culturel de la nation. Cependant, en dépit de tels efforts, les biens culturels et en particulier ceux hérités des époques préhispanique et coloniale, continuent de faire l'objet de trafic illicite à l'échelle nationale et internationale.

Le vol, le pillage, le commerce et l'exportation illicites sont des menaces constantes à la préservation du patrimoine culturel. La lutte contre le trafic illicite de biens culturels est de ce fait une priorité de la politique menée par l'Etat colombien.

Le patrimoine archéologique, y compris subaquatique, est la catégorie la plus vulnérable, notamment dans les régions isolées de Colombie. Les fouilles clandestines et la contrebande répondent à une demande sur le marché international des antiquités, qui s'est accrue ces derniers temps en raison, entre autres, des ventes sur Internet.

Les biens à caractère religieux et documentaire, également menacés, sont fréquemment volés dans des églises, musées, archives et bibliothèques.

Le trafic illicite des biens culturels porte irréparablement atteinte à l'identité du peuple colombien et constitue une perte importante pour la mémoire de l'humanité.

Objectif

Cette *Liste Rouge* a été conçue afin d'aider les musées, marchands d'art, collectionneurs, fonctionnaires des douanes et de police, à identifier des objets qui sont susceptibles d'être exportés illégalement de Colombie. En vue de faciliter leur identification, la *Liste Rouge* décrit plusieurs catégories de biens culturels qui peuvent faire l'objet de transactions illicites.

La législation colombienne interdit l'exportation et le commerce de ces biens culturels. Les musées, maisons de ventes aux enchères, marchands d'art et collectionneurs sont donc exhortés à ne pas en faire l'acquisition sans avoir vérifié au préalable et de façon irréfutable leur provenance ainsi que la documentation légale correspondante.

En raison de la grande diversité d'objets, de styles et de périodes, la *Liste Rouge des biens culturels colombiens en péril* n'est pas exhaustive. Toute antiquité susceptible de provenir de Colombie devra faire l'objet d'une attention toute particulière et de mesures de précaution renforcées.

Normes qui protègent le patrimoine culturel mobilier en Colombie :

CONSTITUTION POLITIQUE DE COLOMBIE DE 1991	INSTRUMENTS INTERNATIONAUX
LOIS NATIONALES	Convention de l'UNESCO du 14 novembre 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels (Loi 63 de 1986)
Loi 103 de 1931	Convention de La Haye du 14 mai 1954 pour la protection des biens culturels en cas de conflit armé (Loi 340 de 1996)
Loi 163 de 1959	et le deuxième Protocole du 26 mars 1999 (Loi 1130 de 2007)
Loi 80 de 1989	Décision 588 de 2004 de la Communauté andine
Loi 397 de 1997 modifiée par la Loi 1185 de 2008	Convention d'UNIDROIT du 24 juin 1995 sur les biens culturels volés ou illicitement exportés (Loi 1304 de 2009)
Loi 594 de 2000	ACCORDS BILATÉRAUX
RÈGLEMENTATIONS	Pérou (Loi 16 de 1992), Équateur (Loi 587 de 2000), Bolivie (Loi 1018 de 2006), États-Unis d'Amérique (2006), Panama (2007), Paraguay (2008), Uruguay (2008), Suisse (2010).
Décret 833 de 2002	
Décret 763 de 2009	
Résolution 0395 de 2006	
Résolution 0983 de 2010	
ACCORD DE COOPÉRATION INTER-ADMINISTRATIVE	
en vue de l'exécution de fonctions administratives pour lutter contre le trafic illicite de biens culturels	

LISTE ROUGE DES BIENS CUL

LA LISTE ROUGE COMPREND LES CATÉGORIES SUIVANTES :

(Les photographies ne représentent pas des biens culturels volés ; elles illustrent des objets-types dans les catégories qui sont particulièrement vulnérables au trafic illicite.)

PÉRIODE PRÉHISPANIQUE

(16000 av. J.-C. - 1600 apr. J.-C.)

Pierre

Objets taillés en pierre de divers types et couleurs.

- a) **Outils** tels que des haches, poinçons et pierres à moudre.
- b) **Objets rituels** tels que des perles, masques et pectoraux. [illus. 1]
- c) **Sculptures monolithiques** de tailles différentes. [illus. 2]
- d) **Fragments d'art rupestre**, sous forme de pictogrammes et de pétroglyphes.

Céramique

Objets en argile cuite, aux formes, fonctions et finitions variées.

- a) **Ustensiles** tels que des fusaïoles, râpes, passoirs et vases. [illus. 3-4]
- b) **Sculptures et récipients** de formes humaines, animales ou végétales. [illus. 5]
- c) **Objets rituels** tels que des *pintaderas* (sceaux à motifs ornementaux), cachets et urnes funéraires.

Bois

Sculptures anthropomorphes et autres objets taillés dans des bois durs, principalement des tabourets et chaises, cannes, aiguilles, navettes, sarcophages et épées en bois de palmier. [illus. 6]

Restes humains

- a) **Momies** enveloppées dans des tissus ou recouvertes de masques. [illus. 7]
 - b) **Os**, parfois contenus dans des urnes funéraires en céramique.
- Note : certains crânes présentent une déformation intentionnelle.

Restes paléontologiques

Fossiles et matière végétale ou animale en voie de pétrification. [illus. 8]



1. Pectoral zoomorphe, Tairona, 1000-1500 apr. J.-C., 24 x 5 cm.



2. Statue monolithique, San Agustín, 1-900 apr. J.-C., 106 x 70 cm.

© Instituto Colombiano de Antropología e Historia (ICANH)



3



4



5

3. Récipient à surface externe peinte, Nariño, 850-1500 apr. J.-C., 25,5 x 15 cm.

4. Coupe aux surfaces interne et externe peintes, Muisca, 600-1600 apr. J.-C., 28 x 28 cm.

5. Fragment de figure anthropomorphe (tête), Tumaco, 500 av. J.-C.-500 apr. J.-C., 19 x 11 cm.

© ICANH



6

6. Tabouret, Calima, 600-300 av. J.-C., 50 x 45 cm.

© ICANH



7

7. Momie, Muisca, 600-1600 apr. J.-C., 76 x 65 cm.
© Museo del Oro, Banco de la República de Colombia - Clark M. Rodríguez

8. Molaire de mastodonte, Los Patios (nord de Santander), 16000-10000 av. J.-C., 12 x 9 cm.
© ICANH



8

TURELS COLOMBIENS EN PÉRIL

Textiles

Tissus aux motifs géométriques. La plupart proviennent de trousseaux mortuaires. [illus. 9]

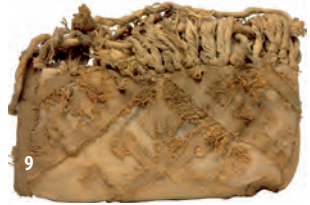
Orfèvrerie

Ornements en or, *tumbaga* (cuivre et or) et autres alliages, fondus, martelés ou soudés, avec des représentations animales, humaines ou végétales. On trouve des pendentifs, boucles ou ornements d'oreilles, pectoraux, ornements de nez, perles, pommeaux de canne, disques, sculptures miniatures, masques, *poporos* (récipients pour contenir la chaux utilisée dans la mastication de la feuille de coca), aiguilles, torsades et boutons. [illus. 10-11-12]

11. Collier de perles ornithomorphes en or, Quimbaya, 500-900 apr. J.-C., 23,4 cm.
© ICANH



9. Sac (*mochila*) en coton, Guane, 1300-1600 apr. J.-C., 30 x 20 cm.
© ICANH



10. Ornement de nez en or, Tairona, 1000-1500 apr. J.-C., 8,2 x 4,6 cm.
© ICANH

12. Diadème en or avec des figures d'oiseaux, Muisca, 600-1600 apr. J.-C., 15,7 x 23 cm.
© ICANH



PÉRIODES COLONIALE ET RÉPUBLICAINE (XVI^e siècle - milieu du XX^e siècle)

Céramique et verre

Pièces décorées avec des initiales, légendes ou images représentant des scènes ou portraits ; verrerie sculptée et colorée. On trouve de la vaisselle, des plateaux, aiguïères, nécessaires de toilette, pots de chambre, crachoirs, pots à pharmacie, centres de table, lampes et vases. [illus. 13]

13. Vaisselle en porcelaine de Bavière, vers 1850, soupière : 28 x 38 x 15 cm.
© Museo Mercedes Sierra de Pérez "El Chicó"



Peinture

Sur toile, bois, métal ou ivoire. Cadres en bois, sculptés, dorés, incrustés d'os, de nacre ou d'écaïlle.

a) Images séculières telles que des portraits, miniatures, scènes militaires, paysages et natures mortes. [illus. 14-15]

b) Images religieuses telles que des vierges, anges, saints et représentations du Christ. [illus. 16-17]



14. Huile sur toile, de José María Espinosa, vers 1850, 81 x 121 cm.



15. Aquarelle sur ivoire, de José Gabriel Tatis Ahumada, 1857, 8 x 6 cm.

© Museo Nacional de Colombia



16. Huile sur toile, de Gregorio Vásquez de Arce y Ceballos, 1697, 156 x 118 cm.
© Museo Colonial de Bogotá



17. Huile sur bois, anonyme, vers 1700, 44,5 x 63,8 cm.
© Museo Nacional de Colombia

LISTE ROUGE DES BIENS CULTURELS

Sculpture

a) Figures en bois sculpté, articulées, à habiller ou revêtues de tissus collés, avec des décorations polychromes florales et végétales. Représentations de la Vierge, de l'Enfant Jésus, du Christ, de saints, et figurines de crèche. Elles peuvent avoir des masques en métal, des yeux en verre et des accessoires en argent. [illus. 18-19]

b) Figures en plâtre, marbre et métal, aux thèmes allégoriques et commémoratifs. [illus. 20]

20. Figure en plâtre, de Dionisio Cortés, non datée, 37 x 41 x 25 cm.
© Museo del Siglo XIX - María Antonieta García Restrepo



18. Figure de l'Immaculée Conception, de Bernardo de Legarda, XVIII^e siècle, 64 x 20 x 38 cm. © Museo Colonial de Bogotá



19. Figure du Christ, anonyme, vers 1750, 98,5 x 74,5 x 24,5 cm.
© Museo Nacional de Colombia

Documents, livres et cartes

Manuscripts, documents dactylographiés et imprimés sur papier ou parchemin. Ils se présentent sous la forme de feuillets ou de recueils, cartonnés ou reliés en cuir ou en peau, et peuvent porter le sceau des archives ou de la bibliothèque dépositaire(s).

a) Livres, partitions et livres de chœur illustrés en couleur ou en noir et blanc, ou sans illustrations. [illus. 21-22]

b) Cartes et plans dessinés ou imprimés, en couleur ou en noir et blanc. [illus. 23-24]

c) Documents : feuillets portant des sceaux, signatures ou en-têtes. [illus. 25]



21. Bible, traduite par Casiodoro de Reina, imprimée à Bâle, 1569, 26 x 18 cm.



22. Livre, de Nikolaus Joseph Freiherr von Jacquin, imprimé et enluminé à Vienne, 1763, 48 x 24 cm.

© Biblioteca Nacional de Colombia



23. Carte figurant les limites de Pandi, Cunday et Melgar, anonyme, 1776, 41,7 x 30,8 cm.



24. Carte de Colombie, dessinée par J. Finlayson et gravée en couleur par J. Yeager à Philadelphie, 1822, 44 x 56 cm.



25. Certificat manuscrit de libération d'une esclave, signé par le gouverneur d'Ocaña, 1851, 35 x 23 cm.

© Archivo General de la Nación

Œuvres graphiques et photographiques

Les thèmes sont la religion, la vie quotidienne, des paysages, caricatures et portraits.

a) Planches, dessins, esquisses, aquarelles, illustrations et gravures sur papier. [illus. 26-27]

b) Photographie sur métal ou verre (daguerriétype ou ambrotype). [illus. 28]



26. Lithographie en couleur, de Ramón Torres Méndez, 1878, 27 x 35,5 cm.

© Museo Nacional de Colombia



27. Aquarelle sur papier, de Manuel María Paz, 1855, 23 x 31 cm.

© Biblioteca Nacional de Colombia



28. Ambrotype, anonyme, vers 1870, 7,3 x 12,5 cm.
© Museo Nacional de Colombia

TURELS COLOMBIENS EN PÉRIL

Métaux

Objets en fer, cuivre, bronze, argent et or, martelés, ciselés, repoussés ou fondus ; liturgiques ou utilitaires, tels que des ostensoirs, encensoirs, ciboires, calices, sceptres, couronnes, ailes, rayons lumineux, auréoles, chapelets, croissants de lune, candélabres, de la vaisselle, des couverts, étriers, boîtes, canons et balles. [illus. 29-30]

Mobilier

Meubles en bois, sculptés et assemblés, parfois décorés avec des incrustations d'ivoire, d'os ou d'écaille. Ils peuvent être tapissés d'étoffe, de cuir, de gobelin ou de soie. On distingue des cabinets espagnols (*bargueños*), coffres, boîtes, corbeilles à ouvrage, secrétaires, miroirs, tables, chaises, paravents et retables. [illus. 31-32]

Textiles

a) Vêtements liturgiques décorés de motifs végétaux et de symboles chrétiens, brodés de fils métalliques, de soie et de pierres précieuses. On trouve des chasubles, dalmatiques, étoles, capes, étendards et nappes d'autel. [illus. 33]

b) Drapeaux et accessoires à usage militaire. [illus. 34]

Numismatique

a) Monnaies en or, argent, cuivre et alliages, martelées ou estampées, certaines ont une tranche irrégulière. Elles sont marquées par les hôtels des monnaies avec des sigles tels que NR (*Nuevo Reino de Granada*) et P ou Pn (*Popayán*), des symboles utilisés par la Couronne espagnole ou des représentations de la République. [illus. 35-36]

b) Médailles frappées dans différents métaux, commémoratives d'un fait historique.

c) Billets de banque ou d'émission étatique, de tailles diverses, aux gravures allégoriques. [illus. 37]



37. Billet de vingt-cinq pesos, Banque nationale, 1895, 7,6 x 18,2 cm.

© Museo Nacional de Colombia

Instruments et équipements

Servant au développement d'activités scientifiques, technologiques et industrielles. Par exemple, des instruments médicaux, d'optique, de poids et mesures, des baromètres, fils à plomb, boussoles, chronomètres, astrolabes, octants, sextants, balances, télégraphes et téléphones. [illus. 38-39]



29. Pupitre en argent, Atelier de Nouvelle-Grenade, XVIII^e siècle, 35 x 31 x 30 cm.

© Museo Colonial de Bogotá



30. Couronne civique en or offerte par le peuple de Cuzco au Libérateur Simón Bolívar, Chungapoma, vers 1825, 7,5 x 22 cm.

© Museo Nacional de Colombia



31. Secrétaire, XVIII^e siècle, 42 x 67 x 29 cm.



32. Secrétaire (*arquilla*), XVIII^e siècle, 41 x 27 x 44 cm.

© Museo Colonial de Bogotá



33. Chasuble en soie, XVIII^e siècle, 114 x 76 cm.

© Museo Colonial de Bogotá - Universidad Externado de Colombia

34. Drapeau *Gran Colombia* du Bataillon des Hussards du Centre, vers 1824, 73 x 78 cm.

© Museo Nacional de Colombia



35. Monnaie en or valant un peso, Hôtel des monnaies de Bogotá, 1826, Ø 1,7 cm.

© Museo Nacional de Colombia



36. Monnaie en argent valant huit reales, Hôtel des monnaies du Nouveau Royaume de Grenade, 1762, Ø 3,8 cm.

© Banco de la República



38. Sextant solaire, vers 1823, 33,5 x 41 x 6,2 cm.



39. Modèle de transmission télégraphique, vers 1865, 19,5 x 22 x 5,7 cm.

© Museo Nacional de Colombia

L'ICOM ET LA PROTECTION DU PATRIMOINE CULTUREL

Le Conseil international des musées (ICOM), créé en 1946 pour représenter les musées et les professionnels des musées à travers le monde, a pour mission de promouvoir et protéger le patrimoine culturel et naturel, présent et futur, matériel et immatériel. Avec un réseau unique de plus de 40 000 membres répartis dans 138 pays et territoires (2018), l'ICOM est actif dans de nombreux domaines liés aux musées et au patrimoine.

L'ICOM entretient des relations formelles avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et bénéficie d'un statut consultatif au sein du Conseil économique et social des Nations Unies (ECOSOC), notamment à titre d'expert du trafic illicite des biens culturels. C'est afin de mener à bien certaines de ses missions de service public international que l'ICOM collabore également avec des organisations comme INTERPOL et l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD).

La protection du patrimoine en cas de catastrophe naturelle ou de conflit armé est aussi au cœur des préoccupations de l'ICOM. Ce travail est réalisé en partie grâce à son Comité pour la gestion des risques en cas de catastrophes (DRMC) ainsi que par la forte implication de l'ICOM auprès du Bouclier bleu international. À travers ses nombreux programmes, l'ICOM a la possibilité de mobiliser des experts du monde entier dans le domaine du patrimoine culturel.

En 2013, l'ICOM a créé le premier Observatoire international du trafic illicite des biens culturels afin de renforcer ses actions dans la lutte contre le trafic d'art et de patrimoine.

Les Listes rouges ont été conçues pour contrer la commercialisation illégale des biens culturels. L'ICOM remercie les experts et institutions dont le soutien inébranlable contribue grandement au succès des Listes rouges.

Les Listes rouges peuvent être consultées à l'adresse suivante : <http://redlist.icom.museum>

Avec le généreux soutien de :



*U.S. Department of State
Bureau of Educational and Cultural Affairs
Washington, D.C.*

ICOM conseil
international
des musées

22, rue de Palestro - 75002 Paris - France
Tél. : +33 (0)1 47 34 05 00 - Fax : +33 (0)1 43 06 78 62
Courriel : illicit-traffic@icom.museum - Site Internet : <http://icom.museum>